

Lyon, le 8 avril 2019

VOIES D'ACCÈS FRANÇAISES DU LYON-TURIN

## **Jacques Gounon : “Nous saluons la dynamique engagée par la ministre”**

La ministre des Transports a annoncé ce jour le lancement d'un programme d'études « *visant à préciser les investissements nécessaires pour la réalisation des voies d'accès* » au tunnel transfrontalier de la future liaison ferroviaire Lyon-Turin. Selon **Elisabeth BORNE**, « *c'est une étape importante dans la concrétisation des engagements pris par le Gouvernement pour la réalisation de ces accès* ».

En cohérence avec le discours porté depuis des mois par la Transalpine et ses adhérents, « *nous saluons la dynamique engagée par la ministre qui confirme clairement la nécessité d'aménager des voies d'accès performantes au tunnel de base. Le Lyon-Turin a été conçu comme un ensemble cohérent* » déclare **Jacques GOUNON**, Président du Comité.

En février 2018, le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures avait préconisé de ne réfléchir à l'aménagement de ces nouvelles voies qu'après 2038 alors que le tunnel international doit être livré en 2030. Depuis ce rapport, la quasi-totalité des acteurs politiques et économiques du territoire avaient régulièrement exprimé leurs vives inquiétudes face au risque d'un véritable non-sens économique et écologique.

« *Notre plaidoyer en faveur d'une diminution significative du coût de ces voies nouvelles grâce à un phasage plus sobre du projet déclaré d'utilité publique en 2013 a été entendu. Les études enclenchées par la ministre s'inscrivent pleinement dans cette logique* » poursuit **Jacques GOUNON**. « *Après l'adoption récente d'un amendement important sur le Lyon-Turin au Sénat lors de l'examen de la Loi d'Orientation des Mobilités, il s'agit d'un nouveau signal fort adressé aux acteurs du territoire mais aussi à l'Italie et à l'UE auprès desquelles il était capital de lever toutes ambiguïtés sur le volet des accès* ».

Selon les instructions de la ministre, un comité de pilotage conduit par le Préfet de région et rassemblant les élus des collectivités concernés se réunira en juin. Pour la Transalpine, cette démarche est importante pour définir avec précision les aménagements à réaliser à court, moyen et long termes. Au regard de l'évolution des trafics de voyageurs et de marchandises, il s'agira notamment de procéder aux meilleurs arbitrages en distinguant ce qui relèvera du transitoire et du définitif afin d'optimiser les investissements.

**La possibilité d'un co-financement important des voies d'accès par l'Europe devra nécessairement être intégrée dans les réflexions et les prises de décisions à venir.**